

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RÉFECTION VOIRIES / JARZÉ VILLAGES

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de la SAS LUC DURAND, en date du 19 août 2024.

CONSIDÉRANT que, en raison de travaux de réfection de voiries, il importe de réglementer la circulation sur l'ensemble de la voirie communale de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux de réfection de voiries, réalisés par la SAS LUC DURAND, la circulation sera interdite ou alternée et le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la voirie communale de Jarzé Villages du mercredi 21 août 2024 au jeudi 12 septembre 2024.

ARTICLE 2 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

ARTICLE 3 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise SAS LUC DURAND, responsable des travaux.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise SAS LUC DURAND

ARTICLE 5 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise SAS LUC DURAND et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 20 août 2024
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



The image shows a blue ink signature and an official circular seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '49140' in the center. The signature is written in blue ink over the seal.